



Code d'éthique des membres du Club de Golf Lorette

Ce code d'éthique (Code) constitue un ensemble de règles définissant les comportements acceptables et les valeurs essentielles au sein du Club de golf Lorette (Club) afin de guider la conduite de ses membres.

Ce code s'applique à l'ensemble des membres et couvre l'ensemble des activités sportives et sociales en lien au Club. Son objectif est de promouvoir un environnement convivial et sain en adoptant un comportement respectueux à l'égard des éléments suivants :

Temps de jeu	<ul style="list-style-type: none">➤ Respecter le temps de jeu prescrit ;➤ Respecter les consignes du patrouilleur « Marshall ».
Règles du Club	<ul style="list-style-type: none">➤ Respecter les règles en vigueur sur le terrain, ainsi qu'au champ de pratique ;➤ Respecter le code vestimentaire en vigueur ;➤ Respecter les règles de circulation sur le terrain en vigueur (voiturettes électriques).
Horaire de départ	<ul style="list-style-type: none">➤ Arriver à l'heure prévue pour son départ ;➤ Respecter l'horaire établi par le préposé aux départs ;➤ Annuler son départ dans le délai prescrit ;➤ Ne pas réserver de départ pour des membres sachant qu'ils ne se présenteront pas. Dans ce cas, il incombe au membre de procéder à l'annulation de son départ.
Relations avec les employé(e)s et les membres	<ul style="list-style-type: none">➤ Respecter les principes fondamentaux de civisme (Respect, politesse, savoir-vivre et courtoisie) à l'égard de l'ensemble des employé(e)s et des membres du Club ;➤ Ne pas poser d'actes pouvant mettre en danger l'intégrité physique des autres golfeurs ;➤ Ne pas harceler les employé(e)s et les membres du Club.
Entretien du terrain	<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir les conditions du terrain en bon état en replaçant les Divots « mottes de gazon », en réparant les marques de balles sur les verts « Greens », en raclant les trappes de sables « Bunkers » après usage, etc. ;➤ Maintenir la propreté des lieux notamment utilisant les poubelles pour y déposer les débris (Mégots de cigarette, gommes à mâcher, papiers d'emballage, etc.).

Tout manquement à l'égard des comportements respectueux énoncés ci-dessus pourrait, en fonction de sa gravité et de sa récurrence entraîner des conséquences¹ allant d'un simple avertissement jusqu'à la révocation du droit de jeu « Membership ».

Un comité d'éthique est constitué et aura le mandat d'analyser les manquements et de recommander au Conseil d'Administration (CA) les sanctions à imposer. Ce comité est composé de :

- ✓ M. Donald Beaudry, Directeur Général
- ✓ M^{me} Nancy Guillemette, membre du CA
- ✓ M. Michel Fortier
- ✓ M. Marco Turcotte

Le CA aura la responsabilité de l'application des conséquences.

¹ Ce code d'éthique ne se substitue pas aux lois applicables. Si le manquement constitue une infraction à la loi, la personne pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à des poursuites judiciaires, civiles ou pénales.